



LE BAILLEUR SOCIAL
DE LA **MEL**

LILLE METROPOLE HABITAT
Direction du Patrimoine et du Développement

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE TRAVAUX

Marché de travaux de mise en peinture des
parties communes des résidences :
Belfort et Alsace
59000 LILLE

- MARCHÉ RESERVE -

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

24S0061

Date limite de remise des plis

24/05/2024 à 12h00

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

LILLE METROPOLE HABITAT

Direction du Territoire Nord

425 Boulevard Gambetta

59200 TOURCOING

Site internet : <http://www.marches-publics.info/avis/index.cfm?IDS=4230>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur la prestation suivante : Travaux de mise en peinture des parties communes des résidences Belfort et Alsace à Lille.

L'attention des candidats est attirée sur la mise en œuvre d'éléments à caractère social dans les conditions d'exécution du marché.

Code CPV	Libellé CPV
45442100-8	Travaux de peinture
75231240-8	Service de réinsertion

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Marché de travaux portant sur des travaux de mise en peinture des parties communes des résidences Belfort et Alsace à Lille
 Acheteur	LILLE METROPOLE HABITAT
 Type de contrat	Marché réservé
 Structure	Lot unique
 Lieu d'exécution	Résidence Belfort, entrées : - 2, 4, 6 et 8 rue Maxime Gorki à Lille - 2, 4, 6 et 8 rue Alfred Naquet à Lille Résidence Alsace, entrées : - 5 et boulevard d'Alsace à Lille - 39 rue Louis Bergot à Lille - 12a/b et 14a/b rue Baggio à Lille
 Délai	7 mois, compris 1 mois de préparation
 Pénalités de retard	Se référer au CCAP
 Variation des prix	Révisables
 Nature des prix	Prix forfaitaires

■ Allotissement :

La présente consultation fait l'objet d'un lot unique :
Travaux de mise en peinture des parties communes des résidences Belfort et Alsace à Lille

■ **Variantes :**

Les variantes libres ne sont pas autorisées.

■ **Tranches :**

Sans objet

■ **Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) :**

Sans objet

■ **Durée du marché :**

La durée du marché débute à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage d'exécution du marché et se termine à la fin du délai de garantie de parfait achèvement. Conformément à l'article 28.1 du CCAG travaux, le délai global d'exécution est de 7 mois (compris 1 mois de préparation) à compter de l'ordre de service de démarrage (compris préparation).

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ **Procédure de passation :**

Marché réservé - Le marché est passé en procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article L2123-1 et des articles R.2123-1 et suivants du code de la commande publique.

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur :

<http://www.marches-publics.info/avis/index.cfm?IDS=4230>.

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

■ **Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Le présent Règlement de la consultation
- L'acte d'engagement ;
- La DPGF;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Le CCTP
- Le rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti au 5 boulevard d'Alsace réalisé par BTP Diagnostics
- Le rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti au 7 boulevard d'Alsace réalisé par BTP Diagnostics
- Le rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti au 12B 14A rue Baggio réalisé par BTP Diagnostics
- Le rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti au 39 boulevard d'Alsace réalisé par BTP Diagnostics
- Le rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti au 228 rue d'Arras réalisé par BTP Diagnostics
- Le rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti, bâtiment Gorki réalisé par BTP Diagnostics
- Le rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti, bâtiment Herriot réalisé par BTP Diagnostics
- Le rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti, bâtiment Naquet réalisé par BTP Diagnostics
- Le dossier technique amiante bâtiment Gorki
- Le dossier technique amiante bâtiment Herriot
- Le dossier technique amiante bâtiment Naquet
- L'attestation de visite

- Le Cadre mémoire technique
- Clauses contractuelles RGPD ;
- Fiche Tiers.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.
Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Réponse et groupement :**

En cas d'attribution du contrat à un groupement, celui-ci-devra revêtir la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Le pouvoir adjudicateur, conformément à l'article R2142-2 1° du Code de la commande publique, interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements,
- En qualité de membres de plusieurs groupements

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R2142-24 du Code de la commande publique.

■ **Visite des lieux ou consultation sur place de documents :**

La visite est obligatoire.

Les candidats dans la préparation de leur réponse, sont tenus d'effectuer une visite du site, celle-ci aura lieu le **mercredi 15 mai 2024 de 9h30 à 10h30** démarrage de la résidence Naquet

Contact :

Noham ZEBBAR :

Tél : 06.19.24.23.80.

Mail : noham.zebbbar@lmh.fr

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Modalités de remise des offres :**

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil d'acheteur :

<http://www.marches-publics.info/avis/index.cfm?IDS=4230>

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences posées à l'article 1367 du Code civil. La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

La signature est au format XAdES, CAdES, PAdES.

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique dans les conditions prévues à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-après :

LILLE METROPOLE HABITAT
425 Bd Gambetta
59200 TOURCOING

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

■ Signature de l'offre

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires que l'acheteur rend obligatoire la signature électronique des offres.

En cas d'absence de signature électronique et en cas d'attribution, l'attributaire sera invité à venir signer son acte d'engagement au siège de LMH-425 Bd Gambetta à Tourcoing dans des délais très courts.

Une signature manuscrite scannée n'a aucune valeur juridique.

■ Contenu des plis :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

L'intitulé de chaque document ne doit pas dépasser 20 caractères (y compris dans les fichiers).

Document	Descriptif
Déclaration du candidat (DC1)	Lettre de candidature (DC1 disponible sur : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)
Lettre de candidature (DC2)	Déclaration du candidat (DC2 disponible sur : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)
Moyens humains/techniques-	La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de prestations attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)

Document	Descriptif
Références Qualifications professionnelles	Liste des principaux travaux effectués (5 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
Certificats	Certificats de qualifications professionnelles pour l'accès au marché réservé
Agrément spécifique aux organismes de réinsertions	Un agrément spécifique aux organismes de réinsertions daté et signé
Attestations d'assurances	Valide au moment de l'attribution
Extrait KBIS	Moins de trois (3) mois lors de l'attribution ou équivalent
Attestations fiscales et sociales à jour (si attributaire)	Attestation fiscale : Valide pour l'année en cours Attestation sociale : Datée de moins de six (6) mois lors de l'attribution
RIB	Relevé d'Identité Bancaire actuel de la société
Habilitation à poursuivre son activité	Justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché public, en cas de procédure de redressement judiciaire en application de l'article L.631-1 du Code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger
LNTE	Liste Nominative des Travailleurs Etrangers (LNTE) ou attestation de non-emploi de travailleurs étrangers.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Conformément à l'article R2144-7 du Code de la commande publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur, ainsi qu'une attestation d'assurance de responsabilité décennale conformément à l'article L.241.1 du code des Assurances lorsque celle-ci est requise conformément à l'article L243-1-1 du même code.

Dans le cadre de la collecte des pièces administratives justifiant de la régularité sociale et fiscale du candidat, Lille Métropole Habitat met à votre disposition la plateforme en ligne « e-Attestations » afin de sécuriser et simplifier vos démarches administratives obligatoires.

L'utilisation de cette plateforme est gratuite et vous permettra d'y déposer régulièrement vos attestations en toute sécurité et confidentialité, à l'adresse suivante :

<http://www.e-attestations.fr>

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

L'intitulé de chaque document ne doit pas dépasser 20 caractères (y compris dans les fichiers).

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement complété, daté et signé électroniquement
DPGF	DPGF en format Excel + PDF
Cadre de Mémoire Technique	Cadre de mémoire technique <u>intégralement complété</u>
Fiches Techniques Produit	Fiches techniques des produits utilisés (références, caractéristiques, marques et performances)
CV	CV des personnes présentes sur le chantier (ouvrier et encadrement)
Fiche tiers	Fiche tiers complétée, datée et signée
Annexe RGPD	Annexe RGPD, datée et signée

4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de sélection des candidats :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère
1. Capacités et moyens propres mis en œuvre pour l'exécution du marché
2. Remise des documents prévus à l'article 3 « Contenu des plis- candidature »

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critères	Pondérations
1. Prix (40%)	Méthode de notation : offre la « moins disante » / offre analysée x coefficient de pondération

Critères	Pondérations
2. Valeur Technique (60%)	<p>- Moyens humains affectés à la prestation (20 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organigramme de l'équipe/entreprise (2 points) • Nombre de personnes et fonctions affectés au chantier (8 points) • Qualifications des personnes affectées au chantier (4points) • Les modalités d'encadrement (6 points) <p>- Moyens matériels affectés au chantier (12 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Descriptif détaillé des différentes tâches, de la solution techniques et des produits (travaux préparatoires, impression et finition, pose des équipements d'accessibilité, etc...) (8 points) • Fiches techniques à joindre en annexe de ce document (références, caractéristiques, marques et performances) pour l'ensemble des prestations prévues (4 points) <p>- Méthodologie et organisation du chantier (28 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moyens d'approche pour la réalisation des travaux, contraintes pour l'exécution des travaux (4 points) • Gestion de la maintenance ou du SAV pendant les travaux + garanties prévues (année de parfait achèvement, décennale..) (6 points) • Méthodologie d'exécution en site occupé - Méthode de gestion des riverains (circulation des habitants en zone restreinte) - sécurisation des zones en cours de travaux (6 points) • Dispositions prises pour la gestion des déchets sur chantier (3 points) • Planning prévisionnel du chantier (de l'ordre de service à la réception) avec décomposition par bâtiment- Optimisation du délai, le cas échéant (9 points)

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limites fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.

Le prix global et forfaitaire est détaillé au moyen d'une décomposition qui en indique les éléments constitutifs. La décomposition du prix global forfaitaire permet d'apprécier les offres.

En cas de discordance constatée dans une offre entre le montant porté à l'acte d'engagement et celui porté sur la décomposition du prix global forfaitaire, seul le montant porté à l'acte d'engagement prévaudra et fera foi. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation. Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en concordance avec le prix global et forfaitaire. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Conformément à l'article R2152-3 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition.

L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations avec les trois premiers candidats du classement.

Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat ni les critères de sélection.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir six jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

■ Renseignements administratifs

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation sont envoyés aux opérateurs économiques jusqu'à la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande **en temps utile**.

Chaque demande de renseignement devra faire l'objet d'une saisie via le profil d'acheteur AWS ACHAT afin de préserver l'égalité de traitement des candidats dans la mise à disposition d'informations et la transparence de la procédure :

<http://www.marches-publics.info/avis/index.cfm?IDS=4230>

Si et seulement si le fournisseur n'est pas en capacité de transmettre sa demande de renseignement par voie électronique il la transmet à l'adresse suivante :

Correspondant : Mme Sarah REBIB

Adresse : LMH

Service des Marchés Publics

425 Boulevard Gambetta

59200 Tourcoing

Courriel : commande.publique@lmh.fr

■ Assistance technique sur la plateforme

AWS achats

Assistance : 04.80.04.12.60 - support-entreprises@aws-france.com

■ Voies et délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- R

recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à l'adresse suivante :

Tribunal Administratif de Lille

5 rue Geoffroy Saint-Hilaire

59014 Lille

Site internet : lille.tribunal-administratif.fr



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)